

L'EXAMEN THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE

L'épreuve théorique est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'épreuve pratique.

Déroulement

L'épreuve se déroule chez un des opérateurs privés agréé par l'État, votre auto-école vous indiquera les différentes adresses autour de chez vous ainsi que les horaires de sessions possibles.

D'une durée de 30 minutes environ, l'examen comporte 40 questions. Il se réalise sur une tablette, munie d'écouteurs, qui diffuse une série propre à chaque candidat présent.

Votre enseignant vous conseille sur votre capacité à vous présenter à l'examen puis, selon votre décision, vous inscrit pour une première présentation (compris dans le forfait).

Validation de l'examen

Vous validez l'examen si vous répondez correctement à 35 questions minimum sur les 40 questions présentées.

Voici la liste des dix thématiques sur lesquelles porteront les 40 questions :

- ❖ La loi et la circulation
- ❖ Le conducteur
- ❖ Précautions en prenant et en quittant son véhicule
- ❖ Documents – passagers – chargement
- ❖ Équipement de sécurité des véhicules
- ❖ Mécanique et sécurité
- ❖ La route
- ❖ Les autres usagers
- ❖ Règle et environnement
- ❖ Conduites à tenir en cas d'accident

L'ensemble de ces thématiques couvre la réglementation et les savoirs qu'un.e conducteur.trice doit connaître, ainsi que les comportements attendus de sa part pour conduire un véhicule en toute sécurité.